

Conseil Municipal du 13 Janvier 2025
DELIBERATION N° 2025 – 02

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 13 janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MAGDALOU Jean-André, Maire.

Date de convocation : jeudi 2 janvier 2025

Etaient présents : Monsieur MAGDALOU Jean-André, Madame TORRES Sylvie, Monsieur CLAVAGUERA Marcel, Madame RESSEGUIER Sarita, Monsieur OLIVE Robert, Madame ROIG Colette, Monsieur FERNANDEZ Alain, Madame VALENZUELA Hélène, Monsieur TRESSON Sébastien, Monsieur GIRBAL Alain, Madame DRILLIEN MISERY Nadine, Madame MITIDIÉRI Elisabeth, Monsieur TONNAIRE Frédéric, Madame JOFRE-DESTAVILLE Marie-Ange, Madame CAZANAVE Manon

Procurations :

Madame SERRANO Corinne à Monsieur OLIVE Robert

Monsieur KOHLER Eddy à Monsieur GIRBAL Alain

Monsieur DE CASO Alexandre à Madame ROIG Colette

Madame GIL Laura à Madame VALENZUELA Hélène

Absents : Monsieur ABDELHADI Pierre, Madame FONTENEAU Magali, Monsieur THOLLET Jean-Pierre, Monsieur PEREZ Jérôme, Madame MARTIN Séverine, Monsieur ARIZA Noël

Secrétaire : Madame CAZANAVE Manon

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DSIL 2025
REFECTION DES DEUX SANITAIRES DE L'ECOLE MATERNELLE
ET DE LA ROBINETTERIE DE L'ECOLE PRIMAIRE

Le Maire rappelle la nécessité de conduire un projet de réfection des deux sanitaires de l'école maternelle et de la robinetterie de l'école primaire.

Il s'agit principalement d'améliorer le confort des enfants de l'école maternelle et de mettre un terme aux désagréments liés au vieillissement de ces équipements (odeurs, difficultés de nettoyer des sanitaires en mauvais état).

Le système de robinetterie de l'école primaire connaît lui des dysfonctionnements qui se traduisent notamment par des chasses d'eau qui coulent en continue. Les services municipaux interviennent régulièrement pour changer des pièces mais sans jamais parvenir à régler ces dysfonctionnements de manière durable. En changeant le système la commune entend ainsi éviter du gaspillage d'eau.

Ces travaux débiteront le 7 juillet 2025 pour les vacances scolaires d'été et dureront 3 semaines.

Le coût de l'opération est estimé à 38 772,54 € HT.

Le Maire propose de demander aux Services Préfectoraux une aide financière équivalente à 75 % du coût de l'opération pour le projet de réfection des sanitaires de l'école maternelle et de la robinetterie de l'école primaire, au titre de la DSIL 2025.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de son Président,

APPROUVE le projet de réfection des deux sanitaires de l'école maternelle et de la robinetterie de l'école primaire.
DEMANDE aux Services Préfectoraux une aide financière équivalente à 75 % du coût de l'opération pour la création d'un centre de santé, au titre de la DSIL 2025.

VOTE : 19 **POUR :** 19 **CONTRE :** **ABSTENTION :**

Acte rendu exécutoire après :
- Transmission en Préfecture
- Publication sur le site de la Mairie (www.alenya.fr) : 15 janvier 2025
- Notification le (s'il y a lieu) :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa publication. La réponse interviendra alors dans un délai de deux mois, le silence de l'administration faisant naître une décision de rejet tacite. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication ou de la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus

Le Maire
Jean-André MAGDALOU

